



**PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION
DES INONDATIONS (PAPI) AU STADE COMPLET
DU BASSIN DU LOING**

PIECE 3 - STRATÉGIE ADAPTÉE AUX PROBLÉMATIQUES DU TERRITOIRE

SOMMAIRE

1. UNE STRATEGIE FONDEE SUR LES RENCONTRES BILATERALES ET LA CAPITALISATION DES ENSEIGNEMENTS DU PEP	4
1.1. AMBITIONS DE SEINE GRANDS LACS (SGL) :	4
1.2. AMBITIONS DE L'EPAGE DU LOING :	5
1.3. AMBITIONS DES SERVICES DE L'ÉTAT :	5
1.4. AMBITIONS DES COLLECTIVITES :	6
1.5. SUITES DONNEES AUX PREMIERS ECHANGES BILATERAUX	6
2. UN PROJET ELABORE EN COMPLEMENTARITE DU PROCHAIN CONTRAT TERRITORIAL EAU & CLIMAT (CTEC) DU BASSIN DU LOING	7
2.1. LE CONTRAT DE TERRITOIRE EAU ET CLIMAT, 2020 – 2024	7
2.2. LE CONTRAT DE TERRITOIRE EAU, CLIMAT ET BIODIVERSITE, 2026 – 2030	8
2.3. LA SYNERGIE ENTRE LE CTECB ET LE PAPI	9
3. ENTRE RECHERCHE DE COHERENCE ET DE COOPERATION, UN PROJET QUI TIENS COMPTE DES TERRITOIRES AVOISINANTS	10
3.1. VERS D'AVANTAGE DE COHERENCE AVEC LES DISPOSITIFS PRESENTS SUR LES BASSINS VOISINS	10
3.2. VERS D'AVANTAGE DE COOPERATIONS AVEC LES ACTEURS EVOLUANT SUR LES BASSINS VOISINS	10
4. SYNTHESE : VERS UNE MISE EN OEUVRE COORDONNEE DU PROGRAMME D'ACTIONS	11
4.1. DES AMBITIONS PARTAGEES, TRANSPOSABLES EN GRANDES ORIENTATIONS OPERATIONNELLES CONFORMES AU PGRI SEINE NORMANDIE (2022 – 2027)	11
4.2. UNE MISE EN ŒUVRE COORDONNEE DES ACTIONS DU FUTUR PAPI DU LOING	13

Le PAPI, dit complet, du bassin du Loing se veut être la déclinaison opérationnelle du Programme d'Études Préalables (PEP). Il aura pour objet premier de poursuivre et d'amplifier la dynamique engagée sur le territoire en matière de la prévention des inondations (par débordement, remontées de nappes et ruissellement). La réussite pour un tel projet réside dans la fédération des acteurs locaux autour d'un objectif commun de prévention des risques d'inondations. Sa concrétisation ne peut se faire sans une stratégie concertée et coordonnée tenant compte des principes de solidarité amont/aval et aval/amont.

Le PAPI du bassin du Loing s'étalera sur la période 2025 – 2031 ; une révision du programme se tiendra à mi-parcours si besoin. Cette révision permettra aux maîtres d'ouvrage d'ajouter, d'amender ou de supprimer des actions. Elle fournira également l'occasion d'intégrer de nouveaux acteurs au programme.

1. UNE STRATEGIE FONDEE SUR LES RENCONTRES BILATERALES ET LA CAPITALISATION DES ENSEIGNEMENTS DU PEP

Sur la période octobre 2024 – janvier 2025, Seine Grands Lacs a organisé, avec le concours de l'EPAGE du Loing, des entretiens avec l'ensemble des acteurs pressentis pour le prochain PAPI du Loing. Ces rencontres avaient pour objet de remettre en perspective le bilan des actions réalisées dans le PEP et de réfléchir aux suites à donner dans le cadre du PAPI complet. Au total, 35 structures ont été rencontrées. Suite à ces échanges, tous les maîtres d'ouvrages « historiques » du PEP ont souhaité intégrer le PAPI complet afin d'y porter des actions. Cinq nouveaux acteurs du bassin ont également fait ce choix portant le nombre de maîtres d'ouvrage à 23. Les nouveaux acteurs du PAPI sont : le Conseil Départemental de l'Yonne (89), la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre (89), la communauté de Communes du Gâtinais-en-Bourgogne (89), la commune de Montargis (45) et la commune de Moret-Loing-et-Orvanne (77). Notons que ces acteurs avaient été associés aux instances et aux ateliers du PEP dans sa dernière année de réalisation de sorte à favoriser leur intégration dans le nouveau programme.

A l'occasion des rencontres bilatérales, les futurs maîtres d'ouvrage du PAPI ont été amenés à définir leurs ambitions pour ce dernier. Pour l'essentiel, ils relèvent des enseignements du PEP du bassin du Loing :

1.1. Ambitions de Seine Grands Lacs (SGL) :

En tant que porteur de projet, le principal enseignement tiré par Seine Grands Lacs de l'expérience du PEP est qu'une animation forte est nécessaire. Tant pour engager une vraie synergie entre les acteurs du territoire que pour permettre l'émergence de projets ambitieux. Dans le même état d'esprit, les premières expériences menées sur le volet « formation des acteurs » (journées thématiques sur la gestion de crise, atelier sur la prise en compte du risque dans l'urbanisme, partage des formations EPISEINE etc.) ont montré qu'il existait une demande bien réelle de la part des acteurs du bassin du Loing. Cette dernière ne fera que s'accroître avec la nécessité de former les nouveaux élus qui arriveront en poste suite aux élections de mars 2026.

En collaboration étroite avec l'EPAGE du Loing et les services de l'État, Seine Grands Lacs entend ainsi renforcer l'animation sur le bassin du Loing en s'inspirant d'initiatives portées sur d'autres dispositifs PAPI. A titre d'exemple, SGL prévoit d'organiser des sorties de terrain destinées aux élus et à certains publics spécifiques (agriculteurs, urbanistes, etc.) sur la valorisation des solutions fondées sur la nature et l'adaptation des pratiques culturelles en vue de mieux gérer les risques liés aux ruissellements. Ces sorties seront complétées par l'organisation à intervalle régulier d'ateliers et de groupes de travail sur des thématiques spécifiques : communication et sensibilisation au risque inondation, diagnostics de bâtis privés, gestion de crise (notamment les PICS), prise en compte des risques dans l'urbanisme, lutte contre la cabanisation et les remblais en lit majeur, etc. Ces ateliers et groupes de travail viseront à associer un maximum d'acteurs dans une logique de rationalisation des moyens. Dans le cadre du dispositif EPISEINE, Seine Grands Lacs ambitionne par ailleurs de dispenser davantage de formations ; et ce directement chez les acteurs concernés. En lien avec l'EPAGE, et les collectivités du bassin, un programme de formation destiné aux nouveaux élus sera défini en vue d'être dispensé suites aux élections municipales de 2026.

1.2. Ambitions de l'EPAGE du Loing :

Les enseignements du PEP ont été riches pour l'EPAGE du bassin du Loing. Les études menées, et notamment la modélisation hydraulique et le recensement des systèmes d'endiguements, ont permis à la structure de définir une stratégie ambitieuse pour le prochain programme. L'EPAGE entend ainsi engager son programme de travaux définis à l'issue des concertations menées avec ses élus et partenaires institutionnels. L'EPAGE portera les études complémentaires qui doivent conduire à l'aménagement d'un ouvrage de ralentissement dynamique sur le Branlin (89). De même, l'établissement va poursuivre les études préalables au classement des systèmes d'endiguement de Saint-Privé (89), Dordives (45) et Souppes-sur-Loing (77).

Si ces travaux demeurent ambitieux, les études hydrologiques et hydrauliques menées dans le PEP ont néanmoins démontré qu'il n'existait pas de solution de travaux structurants à même de réduire significativement l'exposition aux risques sur l'ensemble du bassin du Loing (Cf. bilan du PEP). Cet élément a conduit à un changement de paradigme dans la stratégie de gestion du risque inondation de l'EPAGE. La voie des « grands travaux » étant fermée, l'EPAGE compte désormais s'engager pleinement dans celle de la réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes. Pour ce faire, l'établissement va mettre en œuvre une ambitieuse campagne de diagnostics de vulnérabilité aux inondations des bâtiments d'habitations privés situés sur des secteurs identifiés comme particulièrement vulnérables par les études précitées.

Dans la double perspective du PAPI et du Contrat Territorial Eau, Climat et Biodiversité (CTECB) de l'Agence de l'Eau, l'EPAGE prévoit, du reste, de poursuivre et d'amplifier ses actions de restauration et de préservation des milieux humides (prisme ZEC). Là encore, il s'agira de capitaliser sur les études menées dans le PEP et le CTEC 2020-2024 qui ont permis d'identifier des secteurs propices à de tels projets. Faute de « grands travaux » à mener sur le bassin, l'EPAGE entend ainsi multiplier les travaux de portée plus modeste en recherchant une atténuation des aléas par la multiplication des projets sur le bassin.

L'expérience du PEP a, enfin, mis en avant la nécessité de communiquer sur les actions déployées et de mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation au risque inondation à la hauteur des enjeux du territoire. Le PAPI sera l'occasion pour la structure de déployer la stratégie de communication et de sensibilisation au risque inondation définie suite aux ateliers de concertation qui se sont tenus dans le cadre du PEP. Cette stratégie ambitionne de coordonner les actions de communication à l'échelle de tout le bassin avec notamment, l'organisation d'instances spécifiquement dédiées à la sensibilisation. Ces instances, associant un maximum d'acteurs du bassin viseront à définir un discours commun à véhiculer aux publics cibles (grand public, élus, scolaires, professionnels, etc.).

1.3. Ambitions des services de l'État :

Les services de l'État compétents sur le bassin du Loing ont salué le dynamisme des acteurs locaux autour de la démarche PAPI. En retour, ils entendent s'impliquer fortement dans le prochain PAPI du Loing. Les thématiques prioritaires d'intervention sont la gestion de crise et la prise en compte des risques liés aux inondations dans l'urbanisme (débordement, ruissellement et remontées de nappes).

Sur le volet gestion de crise, le renforcement de la présence de l'État s'exprimera par la poursuite des actions de support aux collectivités pour la réalisation et / ou la mise à jour des PCS et DICRIM. A cela s'ajoutera un accompagnement plus poussé autour des plans intercommunaux de sauvegarde (PICS) rendus obligatoire par la loi MAPTAM (horizon novembre 2026). Pour tester les procédures des acteurs du bassin, les services de l'État, avec en tête de file la Préfecture du Loiret, souhaitent mettre en place un exercice inondation à l'échelle du bassin du Loing (exercice interdépartemental et interzonal). Cet exercice, très ambitieux, est prévu pour le premier trimestre 2028.

Dans une approche similaire à celle engagée par la DRIEAT en Ile-de-France, les services de l'Etat du Loiret et de l'Yonne (SIDPC et DDT) ont souhaités travailler avec les gestionnaires de réseaux dont l'infrastructure est exposée aux inondations (électricité, gaz, AEP, télécoms, etc.). A terme, l'objectif est d'inciter les opérateurs à travailler à la réduction de la vulnérabilité de leurs installations et à partager les cartes de fragilité qu'ils

pourraient produire aux acteurs de la gestion de crise (État, collectivités et services de secours). La connaissance des impacts indirects des inondations apportera une plus-value certaine à la gestion de crise.

Afin de capitaliser sur les modélisations réalisées par l'EPAGE du Loing, les DDT de l'Yonne et de la Seine-et-Marne ont prévu de prescrire et de réaliser de nouveaux PPRI sur le territoire. Dans l'Yonne, il s'agira de réaliser un nouveau PPRI sur l'Ouanne ; à minima sur la commune de Charny-Orée de Puisaye. En Seine-et-Marne, il s'agira de réviser le PPRI de la « Vallée du Loing de Château Landon à Fontainebleau » qui ne prenait pas en compte les événements de 2016. Ces travaux seront complétés par la production et le partage de portés à connaissances (PAC) sur des secteurs non-couverts par des PPRI. Avec le soutien de Seine Grands Lacs et de l'EPAGE, les services de l'État, souhaitent aussi s'attaquer, à terme, aux sujets délicats de la cabanisation et des remblais illégaux en lit majeur des cours d'eau.

1.4. Ambitions des Collectivités :

Dans l'intervalle du PEP, les collectivités du bassin ont eu l'occasion de s'acculturer aux thématiques liées à l'exercice de la GEMAPI et à la prévention des inondations en particulier. Cette acculturation s'est vue doublée d'une indéniable montée en compétences sur ces thématiques. Les études menées par les collectivités, et tout particulièrement les diagnostics de territoires et les programmes de pose de repères de crues, ont généré une réflexion sur les mesures à adopter pour réduire les conséquences des inondations.

Les diagnostics de vulnérabilité territoriaux aux inondations menés sur les 5 intercommunalités les plus exposées du bassin (de l'agglomération montargoise à la confluence du Loing avec la Seine) ont permis de mettre à plat les enjeux et l'exposition des territoires concernés. Suite à quoi, des plans d'actions à court, moyen et long termes ont pu être déclinés en vue d'orienter leurs stratégies d'intervention pour les PAPI à venir. De ces plans et stratégies, sont ressortis plusieurs axes d'interventions prioritaires : la sensibilisation et l'entretien de la mémoire du risque, la planification de la gestion de crise, la maîtrise du ruissellement et la réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes. Les actions relatives aux repères de crues ont contribué à renforcer la volonté des collectivités de communiquer plus largement sur le risque inondation.

Aussi, il n'est guère étonnant que ces quatre orientations ressortent largement dans les ambitions exprimées par les collectivités pour le prochain PAPI. Presque toutes se sont positionnées sur le fait de travailler sur la sensibilisation au risque inondation en coordination avec les actions que pourraient porter l'EPAGE et Seine Grands Lacs. Ce, d'autant plus que le lancement du PAPI coïncide avec les 10 ans de la crue de mai-juin 2016 (date hautement symbolique qui se prête aux actions de sensibilisation). Sur le volet gestion de crise, les intercommunalités du bassin ont exprimé le désir de travailler à l'élaboration de leurs PICS et d'inciter leurs communes adhérentes à élaborer ou mettre à jour leur PCS. A terme, l'objectif annoncé est donc de doter tout le bassin de plan de gestion de crise. Sur la question de la réduction de la vulnérabilité, la mise en exergue de l'exposition des territoires a incité la plupart des collectivités à initier des diagnostics de vulnérabilité du bâti sur des biens publics et des biens privés (habitants et entreprises de moins de 20 salariées). La présentation des résultats des diagnostics de vulnérabilité territoriaux lors des instances du PAPI a, du reste, incité certaines collectivités à se lancer dans la démarche du PAPI complet. Les études menées dans le PEP ont aussi contribué à mettre en avant l'exposition du territoire aux phénomènes de ruissellement ; d'où une volonté de certains acteurs d'initier une réflexion sur cette thématique.

1.5. Suites données aux premiers échanges bilatéraux

Ces ambitions ont été présentées à l'ensemble des partenaires du bassin du Loing lors du Comité de Pilotage de clôture du PEP du bassin du Loing du 21 janvier 2025. Par un vote des membres du comité de pilotage, ces grandes orientations stratégiques pour le prochain PAPI du bassin du Loing ont été validées.

Entre janvier et mars 2025, Seine Grands Lacs et l'EPAGE du bassin du Loing ont eu de nombreux échanges avec les futurs maîtres d'ouvrage du PAPI du bassin du Loing. Ces échanges visaient à accompagner les acteurs du bassin dans la précision de leurs besoins et la rédaction des pièces qui leur étaient demandées pour le dossier de labélisation du PAPI (fiches-actions, lettres d'intention et délibérations). Cet accompagnement avait aussi pour but de veiller à ce que les actions proposées soient cohérentes entre elles et en mesure de

se répondre les unes, les autres. Ce, afin de proposer une stratégie partagée et un déploiement coordonné des actions. Tout au long de ce processus, les services de l'État et les partenaires financiers du PAPI ont été étroitement associés.

Une fois l'ensemble des fiches-actions compilées par Seine Grands Lacs, ces dernières ont été présentées au service instructeur – la DREAL Centre-Val de Loire – ainsi qu'aux partenaires financiers du PAPI : les services de l'État (DREAL et DDT) compétents sur les territoires de l'Yonne, du Loiret et de la Seine-et-Marne, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (Direction territoriales Seine Amont et Seine Francilienne) et le Conseil départemental de Seine-et-Marne. Ces présentations se sont déroulées sous forme itératives (26 mars, 28 mars, 10 avril). Elles avaient pour objectifs de recueillir les avis des services consultés sur la stratégie globale du programme et les plans de financement inhérents aux fiches actions co-financées. Les remarques formulées lors de ces échanges ont conduit à de menues modifications du programme prévisionnel.

2. UN PROJET ELABORE EN COMPLEMENTARITE DU PROCHAIN CONTRAT TERRITORIAL EAU & CLIMAT (CTEC) DU BASSIN DU LOING

2.1. Le contrat de territoire Eau et Climat, 2020 – 2024

Dans le respect du XI^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, l'EPAGE du bassin du Loing a engagé un CTEC dès 2020, soit un an à peine après la création de l'établissement.

La programmation des actions proposée par l'EPAGE du bassin Loing, dans son Contrat « Eau & Climat », visait à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau et l'adaptation au changement climatique, mais également de manière plus ambitieuse la restauration complète des fonctionnalités des rivières et de leurs zones humides associées.

Les enjeux de ce contrat sont rappelés ci-après :

- **Enjeu n°1** : Restauration de la continuité écologique par arasement total ou partiel ou contournement d'ouvrages hydrauliques ;
- **Enjeu n°2** : Restauration hydromorphologique des cours d'eau ;
- **Enjeu n°3** : Entretien des rivières : restauration par gestion sélective de la ripisylve et des embâcles ;
- **Enjeu n°4** : Préservation et restauration des zones humides ;
- **Enjeu n°5** : Acquisition de connaissances par des études complémentaires et des suivis longue-durée sur l'ensemble du bassin versant ;
- **Enjeu n°6** : Sensibilisation du grand public sur la préservation des milieux aquatiques et l'adaptation au changement climatique ;
- **Enjeu n°7** : Animation pour la mise en œuvre des actions par comité de Bassin.

Le CTEC 2020-2024 comptabilisait 247 actions pour un montant prévisionnel global de l'ordre de **20 millions d'euros**. Début 2025, **145 actions** (soit 59 % d'engagement) ont été initiées depuis le lancement du contrat en 2020.

Au titre des réalisations à créditer à l'EPAGE, **l'effacement de 34 ouvrages en rivière** (plus 3 rendus franchissables) et la **restauration de 38 km de cours d'eau**.

Ces travaux, initiés sous l'angle de la biodiversité n'en n'ont pas moins un impact sur les écoulements (réduction des vitesses) et les risques d'embâcles (suppression de « points noirs »).

Dans le cadre de ce programme, l'EPAGE a, par ailleurs, développé une ambitieuse stratégie d'acquisition foncière dans l'objectif de préserver les zones humides jouant un rôle d'expansion de crue.

Sur la durée du CTEC 2020-2024, **85,7 ha** de zones humides ont été acquises par l'EPAGE, amenant la surface de propriétés foncières de l'EPAGE à **178,84 ha**. Les secteurs d'acquisitions sont principalement dans la vallée de l'Ouanne (Prairie de la Gravière et Prairie d'Yonne), la vallée du Fusin (Château-Landon), la vallée du Lunain (Prairie de Nonville) et la vallée de l'Orvanne (Villecerf).

D'un point de vue financier, le montant consommé sur la durée du Contrat s'élève à **13 564 657 €** ce qui représente, **66 % du prévisionnel total** du Contrat.

A noter que si l'on raisonne en termes **du montant de travaux retenu par les financeurs**, le bilan global du CTEC 2020-2024 conclut à un montant réalisé de **18 790 933 €** soit **91 % du prévisionnel du Contrat**.

2.2. Le contrat de territoire Eau, Climat et Biodiversité, 2026 – 2030

Dans le cadre de son XII^{ème} programme d'intervention Eau, Climat et Biodiversité (2025-2030), l'Agence de l'eau Seine-Normandie propose aux acteurs territoriaux de se mobiliser autour d'un programme d'actions territorialisées, identifiées comme nécessaires à la sobriété en eau, la préservation des ressources en eau potable, la reconquête des milieux, la biodiversité associée et l'adaptation au changement climatique. Ce contrat est un outil de programmation pluriannuelle qui engage les parties sur les enjeux eau de leur territoire en cohérence avec les autres politiques publiques du territoire.

Le **contrat de territoire « Eau, Climat & Biodiversité » du bassin du Loing** définit les actions prioritaires à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux suivants et répondant aux objectifs du SDAGE Seine-Normandie 2022-2027 :

- Gestion et préservation des Milieux Aquatiques ;
- Gestion et préservation des zones humides ;
- Actions d'adaptation au changement climatique ;
- Restauration des Zones d'Expansion des Crues ;
- Restauration hydromorphologique des cours d'eau ;
- Connaissance du fonctionnement des écosystèmes ;
- Restauration de la continuité écologique ;
- Intervenir dans la gestion de l'eau à l'échelle d'un bassin versant ;
- Animation pour la mise en œuvre des actions du CTEC ;
- Animation pour la sensibilisation « Eau et Climat » du public.

Le contenu du présent contrat s'attache à répondre à des enjeux de la politique de l'eau, dans la continuité du précédent Contrat 2020-2024. De plus, afin de lutter contre l'érosion de la biodiversité, le XII^{ème} programme s'est fixé comme priorité la reconquête de la Biodiversité. Ainsi, dans la construction de son programme d'actions CTECB 2026-2030, l'EPAGE s'est particulièrement attaché à la mise en évidence de la biodiversité spécifique à chaque site et comment la reconquérir au travers de ses actions.

Le programme du CTECB 2026-2030 du Bassin du Loing, en cours de construction, sera soumis à la validation des financeurs courant de l'été 2025 pour un lancement au 1^{er} janvier 2026.

A ce jour les principaux volets ciblés sont les suivants :

- Volet GEstion des Milieux Aquatiques (GEMA) : dans la continuité des actions menées par l'EPAGE dans le cadre de son précédent contrat mais avec un accent particulier sur la reconquête de la biodiversité ;
- Volet Prévention des Inondations (PI) : synergie des actions communes aux deux outils de contractualisation de l'EPAGE du Bassin du Loing que sont le CTECB et le PAPI du Loing ;

- Volet gestion quantitative des nappes, nouveau volet qui apparait dans ce contrat. Le modèle sur les relations nappes-rivières développé sur le bassin du Loing dans le cadre du PEP sera implémenté pour étudier la disponibilité de la ressource en eau et prévenir les étages des cours d'eau.

2.3. La synergie entre le CTECB et le PAPI

Sur recommandation de l'Agence de l'Eau et des services de l'État, l'EPAGE du bassin du Loing et l'EPTB Seine Grands Lacs ont veillé à ce que les deux programmes s'imbriquent du mieux possible. Ce, d'autant plus qu'ils partagent des objectifs communs et se déclineront sur la même période et le même territoire.

Les objectifs portant sur la **gestion et la préservation des zones humides** seront traités dans les deux programmes.

- Dans le cadre du PAPI 2025-2031, elles seront abordées sous l'angle des zones d'expansion des crues (ZEC) avec notamment les actions :
 - **4.1** : Accompagnement individuel des collectivités dans l'élaboration et / ou la mise à jour des documents d'urbanisme (préservation des ZEC) ;
 - **4.8** : Accompagnement à la révision des documents d'urbanisme (préservation des ZEC)
 - **6.1** : Déploiement de l'outil géomatique sur les zones d'expansion des crues (ZEC) ;
 - **6.2** : Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de préservation et de restauration des zones d'expansion des crues (ZEC) ;
- Dans le cadre du CTEC 2026-2030, la mise en œuvre des solutions fondées sur la nature sous l'angle des **zones humides**, avec notamment les actions pressenties suivantes (*ces actions sont encore amenées à évoluer dans leur formulation jusqu'à la validation du Contrat*) :
 - Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de préservation et de restauration des zones humides ;
 - Élaborer un schéma directeur Trame Verte et Bleue à l'échelle du bassin versant ;
 - Accompagner les collectivités dans la révision et l'élaboration des documents d'urbanisme.

Sur les volets « **adaptation au changement climatique** » et « **gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant** » plusieurs actions du PAPI sont en adéquation avec les objectifs du CTEC du bassin du Loing :

- Dans le cadre du PAPI 2025-2031, ces objectifs sont portés par les actions suivantes :
 - **1.4** : Modélisation hydrologique et hydraulique sur les secteurs non-modélisés dans le PEP ;
 - **1.6** : Améliorer la connaissance du risque d'inondation par ruissellement ;
 - **1.16 et 1.20** : Sensibilisation auprès du monde agricole pour réduire le ruissellement ;
 - **2.1** : Améliorer la surveillance du territoire par la mise en place d'un réseau de stations complémentaires (suivi des crues et des étiages) ;
 - **4.2** : Promouvoir un urbanisme résilient (stratégie de désimperméabilisation) ;
 - **4.5** : Engager une dynamique de renaturation (stratégie de désimperméabilisation) ;
 - **4.9** : Réalisation Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales de Charny Orée de Puisaye ;
 - **6.4** : Réalisation d'aménagement pour réduire les inondations liées aux ruissellements sur bassin versant de l'Orval ;
- Dans le cadre du CTEC 2026-2030, elles le sont *via* les actions suivantes relevant notamment du volet « **Gestion quantitative** » :
 - Réaliser une étude sur les volumes prélevables de la nappe de la craie du Gâtinais ;

- Réaliser une étude de préfiguration d'un SAGE ;
- Mener les études relatives au SAGE Nappe de Beauce (*sous réserve que l'EPAGE du bassin du Loing devienne en 2026 la nouvelle structure porteuse de la CLE du SAGE Nappe de Beauce*).

A cela, il convient d'ajouter toutes les actions liées à l'animation ainsi qu'à la communication et la sensibilisation au risque inondation qui auront aussi pour objectif de promouvoir les solutions fondées sur la nature et de mettre en avant les impacts attendus du changement global (climatique et socio-économique) sur la ressource en eau (excès et manques).

De même, Seine Grands Lacs et l'EPAGE du bassin du Loing veilleront à ce que les solutions de projets de travaux étudiés dans le cadre des axes 6 et 7 du PAPI privilégient, ou à défaut intègrent, des solutions fondées sur la nature.

3. ENTRE RECHERCHE DE COHERENCE ET DE COOPERATION, UN PROJET QUI TIENS COMPTE DES TERRITOIRES AVOISINANTS

3.1. Vers d'avantage de cohérence avec les dispositifs présents sur les bassins voisins

Les frontières physiques (comprendre ici, les bassins versants) coïncident rarement avec les frontières administratives. Certes, le fait n'est pas nouveau. Néanmoins, il est susceptible de conduire à des manques de coordination, voire de cohérence stratégique. Or, ces derniers peuvent s'avérer être source d'incompréhensions pour les acteurs situés à l'interface de plusieurs dispositifs. Pour les PAPI, la question se pose d'autant plus qu'ils sont animés par une multitude de porteurs de projets qui n'entretiennent pas nécessairement de liens entre eux. L'exemple du bassin du Loing est intéressant à cet égard. Situé à cheval sur 3 régions et 4 départements, il jouxte à la fois d'autres sous-bassins de la Seine (Yonne, Seine Francilienne et Essonne) mais aussi le bassin de la Loire. La plupart des collectivités du bassin sont donc à cheval sur 2 voire 3 PAPI dont l'instruction dépend d'autant de DREAL !

Ces éléments ont fait l'objet d'échanges entre Seine Grands Lacs et ses partenaires (EPAGE, collectivités, État et AESN) durant le processus d'élaboration du PAPI du Loing. Seine Grands Lacs entend en tenir compte dans la mise en œuvre des actions du prochain PAPI du bassin du Loing en associant les structures concernées lorsque cela s'avérera pertinent. Pour les porteurs de projets PAPI, il s'agira ainsi de se rapprocher du Conseil départemental de l'Essonne (PAPI Juine, Essonne, École), de l'Établissement Public Loire (PAPI Vals de la Loire), et d'Orléans Métropole (PAPI Vals de l'Orléanais). A noter que des synergies fortes existent déjà avec les PAPI de la Seine et de la Marne Francilienne et de l'Yonne dans la mesure où ces derniers sont animés par Seine Grands Lacs. L'objectif sera ici d'harmoniser les discours véhiculés et d'articuler au mieux les dispositifs mis en place de part et d'autre des limites du bassin versant du Loing. Concrètement, il s'agira donc d'éviter les actions redondantes et de veiller à la complémentarité des actions engagées.

Au-delà des porteurs de PAPI, il s'agira plus largement d'associer tous les acteurs qui ont un rôle à jouer auprès d'acteurs du bassin du Loing, mais dont le domaine d'intervention dépasse celui-ci. Sont fléchés, à minima, les porteurs de SCoT (et plus largement les acteurs de l'urbanisme), les gestionnaires de réseaux, les représentants du monde agricole et les services de secours. Des premières initiatives en ce sens ont d'ores et déjà été menées dans le cadre du PEP du Loing ; il s'agira désormais de les systématiser.

3.2. Vers d'avantage de coopérations avec les acteurs évoluant sur les bassins voisins

Au-delà de la recherche de cohérence, les acteurs du PAPI du Loing ont exprimé la volonté d'intensifier leurs coopérations avec les acteurs des bassins voisins. Dans une logique de rationalisation des moyens, qu'ils soient intellectuels, humains ou matériels, il est en effet primordial de prendre un peu de hauteur et de

chercher à associer les structures évoluant sur des territoires extérieurs. La coopération peut se manifester de différentes façons, et plusieurs pistes sont à l'étude pour le prochain PAPI.

Dans un premier temps, il s'agira d'aller vers un partage plus large des pratiques, documents, outils et retours d'expériences portant sur le champ des inondations. L'objectif recherché est on ne peut plus simple puisqu'il consiste tout bonnement à capitaliser sur l'existant. L'idée est aussi de sortir des sentiers battus en abordant certaines thématiques selon des points de vue variés.

Plusieurs pistes seront explorées en priorités :

- Les initiatives et outils de sensibilisation au risque inondation innovants et/ou éprouvés ;
- Les techniques d'animation et les réalisations sur la gestion du ruissellement en milieu agricole (orientées sur les modifications des pratiques culturelles et les solutions fondées sur la nature) ;
- Les documents et outils de la gestion de crises liés aux PICS (dont scénarios d'exercices) ;
- Les documents et initiatives propres à améliorer la prise en compte des risques dans l'urbanisme : leviers pour préserver les ZEC dans les documents cadres, techniques de gestion de l'eau à la parcelle en milieu urbain, expériences de désimperméabilisation, etc. ;
- Les méthodes d'animation à même d'augmenter les taux de réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité du bâti suite aux diagnostics.
- Le partage des données issues des diagnostics de territoires aux inondations ;

Ces initiatives en matière de coopération pourront être engagées dans le cadre des groupes de travail, journées thématiques et journées de terrain organisées dans le cadre du PAPI (actions 0.1, 0.2, 1.1, 1.2 et 1.3). Les acteurs ciblés (EPT, collectivités, porteurs de projets, associations, agriculteurs, etc.) seront, de préférence, situés dans un périmètre « proche » du bassin du Loing de sorte à pouvoir participer aux dites manifestations. Du reste, il est important que les initiatives et outils restent transposables au bassin du Loing.

D'autres types de coopérations, plus terre à terre, ont également été mises en avant dans le cadre du processus d'élaboration du PAPI du Loing ; notamment sur le volet gestion de crise. Certaines collectivités du bassin ont notamment exprimé l'idée de mettre en place des dispositifs de mutualisation des moyens à l'échelle « interbassin ». Cette réflexion fait suite aux retours d'expérience de la crue de mai-juin 2016. De fait, en cas de crue généralisée du Loing et de ses affluents, les ressources disponibles au sein du bassin s'avèreraient insuffisantes et par extension, difficilement mutualisables. L'objectif, serait donc de se rapprocher des intercommunalités des grands bassins voisins – Yonne, Loire, Essonne – afin de mettre en place des conventions « d'assistance mutuelle » qui permettraient de mobiliser rapidement des moyens humains et matériels en cas de crise majeure. Cette piste sera étudiée attentivement dans le cadre des actions de l'axe 3 du présent PAPI ; et notamment au travers des réalisations et / ou mises à jour des PICS.

4. SYNTHESE : VERS UNE MISE EN OEUVRE COORDONNEE DU PROGRAMME D'ACTIONS

4.1. Des ambitions partagées, transposables en grandes orientations opérationnelles conformes au PGRI Seine Normandie (2022 – 2027)

À l'occasion des échanges qui se sont tenus lors de la phase d'élaboration du futur PAPI du Loing, les parties prenantes du territoire ont eu l'occasion d'exprimer leurs ambitions pour, à minima, les six années à venir (Cf. partie 1). En prenant un peu de hauteur, on se rend aisément compte que bon nombre d'acteurs partagent des vues et des objectifs communs. En tant que porteur de projet, Seine Grands Lacs s'est proposé de regrouper ces aspirations afin de les transposer en **9 grandes orientations opérationnelles conformes aux objectifs et dispositions du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Seine-Normandie 2022 - 2027**. En l'absence de La stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI)

formalisée (le bassin ne comporte aucun Territoires à Risques Importants d'inondation – TRI), ces dernières constitueront l'ossature du futur PAPI du Loing :

- 1) Poursuivre et accroître la mise en réseau des acteurs du bassin du Loing. Fédérer les parties prenantes autour d'un projet commun de mitigation des inondations. Créer les conditions à même de faire émerger des projets ambitieux et partagés à l'échelle du territoire ;
 - **Objectif 4 du PGRI** : Mobiliser tous les acteurs au service de la connaissance et de la culture du risque. Dispositions 4.D, 4.E, 4.F, 4.G, 4.H.
- 2) Poursuivre l'amélioration de la connaissance des phénomènes d'inondation par débordement, ruissellement et remontées de nappes. Identifier les secteurs propices à la réalisation de travaux visant à réduire le risque inondation. Favoriser l'émergence de solutions fondées sur la nature.
 - **Objectif 2 du PGRI** : Agir sur l'aléa pour augmenter la sécurité des personnes et réduire le coût des dommages. Dispositions 2.A, 2.E.
 - **Objectif 4 du PGRI** : Mobiliser tous les acteurs au service de la connaissance et de la culture du risque. Dispositions 4.A, 4.B, 4.D, 4.E.
- 3) Communiquer sur le risque inondation et les solutions mises en place pour le limiter. Entretenir et conforter la mémoire et la conscience des risques auprès d'un large panel d'acteurs (élus et agents des collectivités, scolaires, grand public, entreprises, professionnels, acteurs de l'urbanisme, profession agricole, etc.) ;
 - **Objectif 4 du PGRI** : Mobiliser tous les acteurs au service de la connaissance et de la culture du risque. Dispositions 4.D, 4.E, 4.F, 4.G, 4.H.
- 4) Améliorer la préparation collective en cas de crise inondation par la réalisation et/ou la mise à jour de documents opérationnels (PGC, PCS, PICS et PCA), la mutualisation des moyens humains et matériels, mais aussi et par la formation des acteurs et l'entraînement à la gestion de crise.
 - **Objectif 3 du PGRI** : Améliorer la prévision des phénomènes hydro-météorologiques et se préparer à gérer la crise. Dispositions 3.A, 3.B, 3.C.
- 5) Encourager l'intégration des risques liés aux inondations dans les documents et les projets d'urbanisme. Créer les conditions favorables à cette intégration par la réalisation ou la mise à jour de PPRI, l'accompagnement des collectivités et la formation des professionnels de l'urbanisme.
 - **Objectif 1 du PGRI** : Aménager les territoires de manière résiliente pour réduire leur vulnérabilité. Dispositions 1.A, 1.B, 1.C, 1.D, 1.E.
- 6) Améliorer la connaissance de l'exposition des enjeux du territoire et engager des démarches pour réduire la vulnérabilité du territoire pour des enjeux identifiés comme prioritaires (habitations, entreprises, réseaux, infrastructures de services publics, etc.).
 - **Objectif 1 du PGRI** : Aménager les territoires de manière résiliente pour réduire leur vulnérabilité. Dispositions 1.A, 1.B.
 - **Objectif 2 du PGRI** : Agir sur l'aléa pour augmenter la sécurité des personnes et réduire le coût des dommages. Disposition 2.A.
- 7) Poursuivre et accélérer la mise en œuvre des actions de préservation et de restauration des cours d'eau et des zones d'expansion de crues (ZEC) du bassin du Loing.
 - **Objectif 1 du PGRI** : Aménager les territoires de manière résiliente pour réduire leur vulnérabilité. Dispositions 1.C, 1.E.

- **Objectif 2 du PGRI :** Agir sur l'aléa pour augmenter la sécurité des personnes et réduire le coût des dommages. Dispositions 2.A, 2.B, 2.C, 2.E.
- 8) Mettre en œuvre le projet d'ouvrage de ralentissement dynamique du Branlin dans l'Yonne. Étudier les solutions à même de rendre le projet plus vertueux sur le plan environnemental.
- **Objectif 2 du PGRI :** Agir sur l'aléa pour augmenter la sécurité des personnes et réduire le coût des dommages. Dispositions 2.A, 2.B.
- 9) Poursuivre la réflexion sur le devenir des ouvrages de protection et se positionner sur leur intégration, ou non au sein de systèmes d'endiguement (dans les secteurs de Saint-Privé, 89 ; Dordives, 45 ; Souppes-sur-Loing, 77). Classer et mettre aux normes les systèmes d'endiguements.
- **Objectif 1 du PGRI :** Aménager les territoires de manière résiliente pour réduire leur vulnérabilité. Dispositions 1.B, 1.D.
 - **Objectif 2 du PGRI :** Agir sur l'aléa pour augmenter la sécurité des personnes et réduire le coût des dommages. Dispositions 2.A, 2.B.

4.2. Une mise en œuvre coordonnée des actions du futur PAPI du Loing

Seine Grands Lacs et l'EPAGE du Loing veilleront à la bonne mise en œuvre du programme d'actions et de prévention des inondations du bassin du Loing. Le tout, en étroite collaboration avec les services de l'État, les financeurs, les maîtres d'ouvrages du programme et les autres parties prenantes du territoire (associations, chambres consulaires, professionnels, représentants de l'éducation nationale, etc.).

Une attention particulière sera portée à la coordination et aux synergies dans le déploiement des actions. Si l'avancement du programme et ses grandes orientations seront présentés et validés au fil de l'eau à l'occasion des instances du PAPI (comités techniques et comités de pilotage), Seine Grands Lacs et l'EPAGE du Loing entendent pousser plus loin la concertation et la coordination en organisant des instances parallèles dédiées à des sujets bien spécifiques.

Ce sera notamment le cas pour les actions de nature proche, pilotées par plusieurs acteurs du PAPI, à l'image de celles portant sur la communication et la sensibilisation (18 actions), la formalisation et/ou la mise à jour des procédures de gestion de crises (12 actions) ou la réalisation de diagnostics et de travaux de réduction de vulnérabilité du bâti (23 actions). Pour ces grandes « catégories » d'actions, Seine Grands Lacs et l'EPAGE du bassin du Loing ont prévu d'organiser des groupes de travail qui se tiendront en amont, et tout au long de la phase d'exécution des actions. Ces groupes de travail auront pour but de mettre en commun de la documentation (cahiers des charges, documentation technique, trames en tout genre, etc.), de partager des retours d'expériences et de dispenser conseils et bonnes pratiques. Ces groupes de travail s'avèreront également utiles pour bien articuler les dispositifs entre eux (dimension spatiale et temporelle des projets) et pour favoriser la mutualisation des moyens (par exemple : mise en place de groupements de commandes).

Un accompagnement idoine sera mis en place pour les actions dites « complexes » car faisant appel à une nécessaire transversalité entre axes du PAPI. Ce sera notamment le cas pour les actions liées au ruissellement qui renverront invariablement à d'autres actions relevant tout à la fois de la connaissance du milieu physique (impluvium, topographie, nature des sols, etc.), de la sensibilisation et de la concertation (auprès du monde agricole et des urbanistes), de la planification en matière d'urbanisme (zonage pluvial, SDAEP, PLUi, etc.) et de la définition de travaux de réduction de l'aléa. A noter que pour ces derniers, les solutions fondées sur la nature seront, autant que faire se peut, privilégiées aux ouvrages structurants. Il en ira de même pour toutes les actions qui nécessitent de prendre en considération d'autres actions ou dispositifs mis en place dans le cadre du PAPI ; tel que les couples travaux sur les systèmes d'endiguement et mesures complémentaires de réduction de la vulnérabilité ou travaux de gestion des écoulements et mise en place de solutions fondées sur la nature. Pour les actions de cet acabit, Seine Grands Lacs et l'EPAGE proposeront un accompagnement personnalisé qui visera à mettre en évidence les liens entre les mesures existantes et à guider les maîtres d'ouvrage vers les bons interlocuteurs.

D'une manière générale, Seine Grands Lacs et l'EPAGE veilleront à fluidifier les rapports entre les différents acteurs du territoire et à assurer la cohérence globale du programme d'action. Comme évoqué ci-avant, les convergences avec les autres dispositifs existants (PAPI voisins et CTECB du bassin du Loing) seront pleinement intégrées dans la stratégie globale du PAPI. En synthèse, le déploiement des actions du futur PAPI sera abordé selon une approche qui se veut systémique et intégrée. En cela, la stratégie du programme s'inscrit parfaitement dans les objectifs prônés par la démarche PAPI.